

Société | Drapeau vert pour les plages néo-aquitaines dès samedi



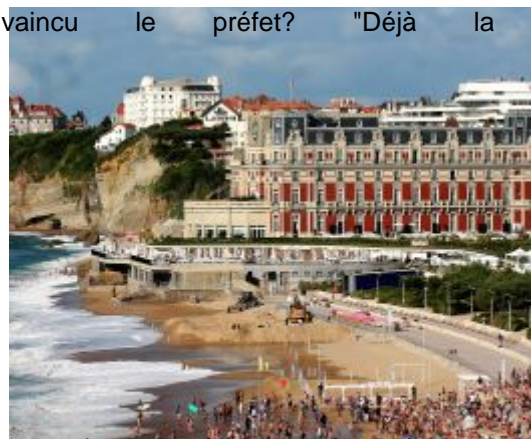
Après une première réunion des maires ce jeudi matin, les sept maires des 35 kilomètres de littoral basque ont tenu une réunion à la sous-préfecture de Bayonne sous la présidence du préfet des Pyrénées-Atlantiques et du sous-préfet de Bayonne, Hervé Jonathan. À son issue, Éric Spitz a donné son autorisation à la réouverture des plages. Avec des mesures de sécurité sanitaire strictes compte tenu de la configuration de certaines plages urbaines. Mais pour la première fois les maires du littoral basque ont trouvé un consensus.

"Compte-tenu de la qualité des dossiers qui m'ont été présentés, j'ai décidé d'autoriser les plages à réouvrir et ce dès samedi prochain. Je prendrai un arrêté demain (vendredi) et les maires prendront un arrêté municipal. Moi j'autorise les accès et le maire de Bidart qui coordonne le travail des maires les précisera. Ils ont un nombre de certains points communs à l'ensemble des plages, c'est pour cela que je prendrai un arrêté unique. Dans un premier temps l'ouverture est jusqu'au 15 juin, mais bien évidemment si les données épidémiologiques se dégradent le maire, de sa propre initiative peut fermer la plage ou je me substituerai au maire pour le faire. Mais j'espère bien évidemment que les distances barrière seront respectées et que le concept de plage dynamique le sera aussi et que tout le monde pourra profiter de la plage et que nous n'aurons pas un nouveau départ de l'épidémie."



"Je préfère le terme réouverture du littoral à celui de plage"

Quels ont été les arguments qui ont convaincu le préfet? "Déjà la rapidité avec laquelle les maires ont réussi à trouver un front commun rétorque-t-il. Bien évidemment si les communes étaient venues en ordre dispersé, cela aurait été très compliqué en termes de communication. Ils ont un certain nombre de mesures communes. Par exemple, ils se sont mis d'accord sur les horaires, de 6 heures à 19 heures. Il n'est pas question de passer la soirée autour d'un feu de bois ou de boire l'apéro sur la plage. Ensuite parce qu'ils se sont mis d'accord sur les pratiques sportives et enfin parce qu'ils ont mis des moyens conséquents et supplémentaires en agents, en maître-nageurs sauveteurs, voire policiers municipaux pour faire respecter le protocole sanitaire. Et je tiens à les féliciter car ils seront au premier plan pour la qualité de la copie qu'ils ont rendu pour cette ouverture de l'accès au littoral."



Le préfet n'utilise pas le terme "plage" qui selon lui "évoque plutôt le terme farniente, être couché". Et évidemment il y aura un contrôle, "la gendarmerie survolera les plages chaque semaine en réalisant un dossier photos pour que l'on puisse vérifier si les distances barrière sont respectées et la police jouera un rôle de renfort, quand la police municipale l'appellera, et de documentation sur la manière dont la plage est occupée." Une ouverture qui concerne non seulement, l'ensemble des plages, à l'exception de deux, et l'ensemble des ports de plaisance : quand on habite à moins de cent kilomètres à vol d'oiseau récupérer son bateau est possible et la navigation de plaisance est rétablie. La baignade est autorisée mais il n'y aura pas de rassemblements de plus de dix personnes sur les plages.

Lui succédant, Emmanuel Alzuri, maire de Bidart et délégué de l'agglomération du littoral, précisait l'organisation de ces sept maires "Dorénavant ces principes communs, si l'on peut dire, font force de loi, si je peux m'exprimer ainsi, pour l'ensemble des communes basques. Chacun met en place une organisation qu'elle a détaillée sur son dossier remis au préfet et les choses vont se mettre en place sur les principes de plage dynamique : 6 heures-19 heures accès à l'eau sans station statique sur le sable et nous allons communiquer et convaincre les citoyens qu'il ont intérêt à respecter ces règles, car la menace plane encore en fonction du risque épidémiologique".

Deux plages ne seront pas ouvertes: "Erretegia en travaux à Bidart et à Ciboure la plage du Port en raison d'une décision municipale face à la difficulté de réglementer l'accès, précise Emmanuel Alzuri. Il y aura des entrées et des sorties de plages, à la faveur des escaliers existants afin que les gens ne se croisent pas. Il y aura aussi une signalétique commune pour l'ensemble des plages de la Côte basque. Enfin, des ambassadeurs, des médiateurs de plages seront aussi présents pour expliquer les règles de sécurité sanitaire. Voire des amendes. Un arrêté municipal permettra jusqu'au 2 juin à chaque maire de faire respecter les dispositions et de verbaliser si elles n'étaient pas respectées."

"À Hendaye, nous allons tester ces protocoles jusqu'au 2 juin"

"Ces dispositions arrivent au bon moment. Les gens ne comprenaient pas pourquoi on pouvait à Anglet aller se

promener en forêt", commentait le maire d'Anglet Claude Olive, non sans un appel à la coordination. "Plus on va ouvrir les espaces, diluer les choses, moins on aura de soucis pour faire respecter cette règle de distance. Cela prouve qu'il y a une cohérence, une cohésion entre les maires. Ce qui est nouveau et va nous amener à réfléchir ensemble."

Du côté de Kotte Ecenaro, maire d'Hendaye, on est plus réservé. "Nous avons une plage urbaine de 300 000 mètres carrés, et nous avons le risque, vu sa configuration, de la voir sur-fréquentée cet été. La marée basse va obliger les gens à se promener au bord de l'eau et la partie la plus sèche, la moins confortable pour marcher, sera vide évidemment. C'est quelque chose de particulier que j'ai expliqué au préfet et à mes collègues, mais il faut se plier à ce que souhaite la majorité. Nous sommes une plage de ville un peu comme celle de Saint Jean de Luz et on nous dit, pour des raisons sanitaires, qu'il vaut mieux fermer les WC du front de mer. Ça va compliquer les choses pour les personnes âgées et les enfants. Cela dit, on imagine mal qu'elles soient nettoyées chaque fois qu'un usage en est fait sur front de mer avec près de 30 000 personnes. Aujourd'hui, on va profiter du fait que nos voisins d'Euskadi ou de Navarre (Pays basque sud) soient un peu "pénalisés" (parce qu'ils ne peuvent pas accéder nos plages qui seront donc un peu moins fréquentées par nos amis espagnols) pour tester ces protocoles et voir s'ils conviennent. Sinon, nous reviendrons devant la préfecture pour dire que ce sont des choses difficilement tenables sur la plage d'Hendaye".

Mesures municipales

Pour ce qui est de la Gironde, la méthode reste la même, centrée autour des "plages dynamiques" : on pourra aller nager, surfer ou marcher... mais pas question de s'y regrouper pour un petit pique-nique en bord de plage. Les activités nautiques (pêche, plongée...) sont elles aussi autorisées mais uniquement à titre individuel. Pour l'heure, les clubs de sports nautiques ne pourront pas accueillir d'activité de groupe. En Gironde, cette réouverture a été planifiée entre la préfecture et la vingtaine de maires concernés, qui ont du fournir pour chaque commune un plan d'organisation de ses plages. Certains comportent déjà quelques différences. À Arcachon, par exemple, on pourra trouver un "dispositif sonore qui rappèlera régulièrement le respect des gestes barrière". Des contrôleurs de plage seront également présents et le nombre de maître-nageurs et de surveillants de plage (57 sur le département pour la haute saison) devrait s'adapter dans les prochaines semaines. À Lacanau, on a lancé un appel au bénévolat pour recruter des volontaires, les "ambassadeurs plage dynamique", censés sillonner la ville et la plage entre 10 et 18h. Des sens de circulation, un jet-ski pour les aiguiller les surfeurs qui voudraient profiter des premières lueurs du jour pour prendre la vague et deux policiers à cheval pour sillonner le front de mer sont également prévus dès ce samedi.



En élargissant le constat au reste de la région Nouvelle-Aquitaine, la préfète Fabienne Buccio a précisé ce vendredi que les plages dynamiques seront un principe commun partout. "Les plages seront ouvertes avec un temps limité. En Gironde, ce sera 6h-19h tout comme dans les Pyrénées Atlantiques. Dans les Landes, sur onze communes, on sera sur une jauge allant de 9h à 19h (11h à 18 heures pour la commune de Tarnos). En Charente-Maritime, une centaine de plages sur 22 communes sont concernées, à partir de 7h le matin et jusqu'à 19h ou 20h le soir. Parenthèse singulière : pour ce qui est de la Dune du Pilat, en revanche, il faudra attendre encore un peu pour recommencer à admirer la vue : le week-end de Pentecôte semble être privilégié. Chaque préfet a passé en revue avec les maires l'organisation, le contrôle à l'entrée de la plage, les messages diffusés par haut-parleur et ce que l'organisation des plages permet ou non. Les néo-aquitains retrouveront en tout cas un cadrage général avec des points communs". "Toutes les règles relatives au strict respect des gestes barrières et des distances physiques devront être affichées à tous les points d'accès à ces espaces, de même que les interdictions de regroupements de plus de dix personnes", continue Houda Vernet, sous préfète d'Arcachon.

L'expérimentation est en tout cas de mise pendant environ deux semaines, jusqu'au 2 juin, avant un point épidémiologique qui devrait ou non permettre de changer les règles de ces plages dynamiques.

Plans futurs

Comme l'ont souligné les responsables préfectoraux, des contrôles en mer sont prévus, tout comme sur les plages, mais pas question pour l'heure de verbaliser de suite. "Nous allons essayer de rester dans la pédagogie et l'explication pour que les gens comprennent bien les nouvelles règles. Si on trouve des comportements exceptionnels et inadaptés, bien sûr, on fera ce qu'on doit faire". Les arrêtés préfectoraux, prévus pour ce samedi, concernent pour l'instant les plages, plans d'eau et lacs du littoral. Concernant les lacs intérieurs, une seconde série d'arrêtés devrait sortir la semaine prochaine. Si les plages restent l'une des parties les plus visibles et immédiates de ce déconfinement, d'autres actions concernant le tourisme, surtout dans une région sensiblement concernée, s'annoncent déjà.

Le [plan de relance national](#), chiffré à 18 milliards d'euros est la réponse la plus récente. Parmi ces mesures, "les collectivités locales qui le souhaiteront pourront alléger la taxe de séjour des hébergements touristiques et réduire de deux tiers la cotisation foncière des entreprises, l'État financera la moitié. On est aussi en train de réfléchir à une sorte de "Plan Marshall" du tourisme au niveau européen et à un contrat national et territorial de relance et de transformation du secteur, qui pourrait être présenté à l'automne", anticipe le préfet délégué Martin Guespereau. En attendant, les beaux jours et les ponts qui se profilent pourraient être une belle occasion pour les néo-aquitains de remettre les pieds dans l'eau.



Félix Dufour, Romain Béteille

*Crédit Photo : [aqui.fr](#)
Publié sur [aqui.fr](#) le 15/05/2020
[Url de cet article](#)*